



Guide des mesures sanitaires et de prévention de la COVID-19

Le conseil d'administration est très sensible à la situation actuelle et s'assure que tous les efforts sont déployés pour prévenir la contamination au COVID-19 des employés et de toutes personnes qui utiliseront les installations du Club de golf de Valleyfield.

Nous vous demandons de bien vouloir suivre rigoureusement toutes les mesures mises en place qui seront instaurées dès l'ouverture de la saison. Ces mesures respectent le protocole de la table de concertation approuvé par la santé publique.

Veillez noter que toutes les mesures suivantes sont sujettes à changement selon l'évolution de la situation pendant la saison.

1. Responsabilités

Le Club de golf est responsable de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour prévenir la contamination des employés, membres et visiteurs au virus de la COVID-19 et de s'assurer du respect de celles-ci.

Tous les employés et usagers du Club ont l'obligation de respecter les directives mises en place pour assurer la tenue de notre sport et ce, en toute sécurité.

Nous invitons également, le plus possible, les membres à avoir avec eux du désinfectant pour les mains.

Le membre ou le golfeur visiteur ne doit pas se présenter au terrain si lui ou un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit présente des symptômes reliés à la COVID-19.

2. Cinq (5) règles de base essentielles

- 1) Je tousse et je fais de la fièvre : je ne me présente pas au terrain de golf;
- 2) Je me lave les mains en arrivant au Club et le plus souvent possible;
- 3) Je respecte la distance de deux (2) mètres avec les autres joueurs et les employés;
- 4) Je respecte les règles de circulation dans tout le bâtiment;
- 5) Je tousse ou éternue dans mon coude.

3. Mesures de prévention en place

1) Accès au Club de golf :

- a. Les utilisateurs du golf qui se rendent au Club pour avoir accès au golf, à la boutique uniquement ou pour utiliser le champ de pratique doivent obligatoirement arriver par le côté ouest du bâtiment pour entrer par la rotonde (voir plan ci-joint).
- b. Les golfeurs doivent apporter avec eux leur équipement de golf et le rapporter après leur partie.
- c. Les golfeurs doivent circuler dans le corridor de circulation dans le sens des flèches.

2) Accès à l'intérieur du Club (administration, boutique et toilettes) :

- a. Suivre le sens unique pour les déplacements (suivre les flèches au sol).
- b. Entrer par les portes coulissantes à ouverture automatique près de la rotonde et dirigez-vous vers les vestiaires hommes ou femmes.
 - i. Lavage de mains obligatoire avant de jouer au golf ou d'aller à la boutique.
- c. Sortir par la porte près de la boutique et de l'administration.

3) Boutique du Pro :

- a. La porte d'entrée de la boutique sera ouverte en tout temps selon les heures d'ouverture.
- b. Un désinfectant à mains obligatoire est disponible à l'entrée (Purel).
- c. Un plexiglass est installé sur le comptoir.
- d. Tous les paiements devront être effectués par carte de débit ou crédit.
- e. Les machines Interac seront désinfectées à chaque utilisation.
- f. Une seule personne à la fois est autorisée dans la boutique pour le paiement au comptoir et deux personnes pour les achats (vêtements et accessoires), une distance de 2 mètres sera exigée.
- g. Nous demandons aux visiteurs de minimiser les contacts avec les accessoires.

4) Vestiaires :

- a. Les sections de casiers dans les vestiaires sont temporairement fermées (voir le directeur Golf pour récupérer certains effets personnels avant le début de la saison).
- b. Le respect du deux (2) mètres est obligatoire en tout temps.
- c. Des robinetteries, distributeurs de savon et de papier automatique ainsi qu'un plexiglas entre les lavabos ont été installés.

- d. Un nettoyage et une désinfection des toilettes seront effectués régulièrement et rigoureusement.
- e. L'accès aux douches sera interdit.

5) Restaurant, bar et casse-croute :

- a. La salle à manger, le bar et la terrasse sont fermés pour le moment.
- b. Le casse-croûte sera ouvert avec les règles de distanciation sociale et les meilleures pratiques seront mises en place.
- c. Un endroit respectant la distanciation sociale de deux (2) mètres sera aménagé pour les clients du casse-croute.

6) Champ de pratique, vert de pratique et leçons :

- a. Les aires de pratique seront modifiées pour s'assurer qu'il y ait la norme de distanciation requise entre chacun.
- b. Un espace sera prédéterminé pour la remise des paniers utilisés à l'entrée du champ de pratique.
- c. Les balles de pratique seront désinfectées lors du processus de lavage à la machine.
- d. Les paniers de balles seront désinfectés après chaque utilisation au retour du champ de pratique.
- e. Les leçons pourront être données en respectant le deux (2) mètres en tout temps.
- f. Il n'y aura aucune tige ou coupe sur le vert de pratique.

7) Voiturette électrique et chariots à main :

- a. Certaines voiturettes seront munies d'un séparateur de plastique afin de permettre à deux personnes qui ne vivent pas au même domicile de l'utiliser. Le chauffeur devra demeurer le même pour toute la durée de la ronde de golf.
- b. Un espace sera déterminé pour les voiturettes qui serviront en début de partie; celles-ci auront été désinfectées. (Zone verte)
- c. Le retour des voiturettes se feront par le stationnement coté est. Un endroit est prévu à cet effet. (Zone rouge)
- d. Chaque voiturette sera lavée et désinfectée après chaque ronde.
- e. Il est préférable que vous utilisiez votre propre chariot à main si vous en possédez un.

8) Entreposage des sacs de golf et service de nettoyage des souliers :

- a. L'entreposage des sacs sera fermé. Les golfeurs doivent ramener leur équipement à la maison après chaque partie.
- b. Les services de nettoyage des bâtons et des souliers ne seront pas offerts pour le moment.

9) Enregistrement et arrivée au club de golf :

- a. Les golfeurs doivent se présenter, au plus tôt, 30 minutes avant leur départ.
- b. Les golfeurs doivent changer leurs chaussures dans l'aire de stationnement.
- c. Des voies de circulation ont été tracées sur le sol afin de faciliter les déplacements en toute sécurité.

10) Sur le parcours de golf :

- a. Les heures de départs seront suffisamment espacées pour éviter un goulot d'étranglement sur le parcours (départ aux 9 minutes).
- b. Le préposé aux départs donnera les directives à suivre à chaque groupe.
- c. Les cartes de pointage et les crayons sont disponibles sur demande seulement. Il ne doit pas y avoir d'échange de la carte de pointage.
- d. Les quatuors doivent attendre leur départ aux endroits prévus à cet effet tout en respectant le 2 mètres en tout temps (voir plan).
- e. Il sera obligatoire de respecter la distanciation sociale de deux (2) mètres en tout temps soit sur les tertres de départ, sur les verts et partout sur le parcours.
- f. Il ne faut pas toucher aux bâtons, aux balles, aux tees ou au marqueur d'un autre joueur.
- g. Le drapeau sera en place à chaque trou. Personne ne touche à la tige ou au drapeau. Un mécanisme spécial est en place pour récupérer la balle dans le trou et ce, sans contact.
- h. Il n'y aura aucun banc sur le terrain.
- i. Il n'y aura pas de lave-balles.
- j. La toilette du trou no 5 sera fermée.
- k. La voiturette à quatre (4) places ne sera pas disponible au trou no 16.

11) Trappes de sable :

- a. Il n'y aura pas de râteliers dans les fosses de sable.
- b. Chaque joueur remet la trappe dans les meilleures conditions possibles.

12) Respect des règles :

- a. Les règles seront transmises à nos membres avant le début de la saison et ces derniers devront s'engager par écrit à les respecter en tout temps.
- b. Les règles seront expliquées à chaque golfeur visiteur par le préposé au départ.
- c. Un patrouilleur (Marshall) fera des rondes de surveillance sur le terrain et les personnes qui ne respectent pas les règles seront invitées à se conformer.
- d. Les personnes qui ne respectent pas les règles après avoir été informées à deux (2) reprises seront rencontrées par le directeur Golf.